

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 10

2 janvier 2014

### SOMMAIRE

<b>Adami S.A.</b> .....	<b>443</b>	<b>IWI International Wealth Insurer</b> .....	<b>467</b>
<b>Africa Edge</b> .....	<b>443</b>	<b>Lux Water S.A.</b> .....	<b>436</b>
<b>Aldebaran Sociaty S.A.</b> .....	<b>453</b>	<b>Mecora</b> .....	<b>473</b>
<b>A.M.L. S.A.</b> .....	<b>451</b>	<b>MGE Roermond (Phase 3) S.à r.l.</b> .....	<b>478</b>
<b>AMP Capital Investors (Property Investments) Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>455</b>	<b>MSDK Invest S.A.</b> .....	<b>473</b>
<b>Anglo American Investments 12</b> .....	<b>436</b>	<b>Nany S.A.</b> .....	<b>473</b>
<b>Anglo American Investments 6</b> .....	<b>480</b>	<b>Neuenhaus Investments S.A.</b> .....	<b>437</b>
<b>Aper International S.A.</b> .....	<b>475</b>	<b>Newstay S.à r.l.</b> .....	<b>473</b>
<b>Bantleon Invest S.A.</b> .....	<b>440</b>	<b>NPF Soparfi A S.à r.l.</b> .....	<b>474</b>
<b>Dado &amp; Iaia S.A.</b> .....	<b>476</b>	<b>OHSF Funding II S.à r.l.</b> .....	<b>473</b>
<b>De Vlier Lux S.A.</b> .....	<b>476</b>	<b>Ranoo S.à r.l.</b> .....	<b>447</b>
<b>Dimant S.A.</b> .....	<b>476</b>	<b>Red Point Investments S.A. SPF</b> .....	<b>474</b>
<b>Ecodrop Lux S.à r.l.</b> .....	<b>460</b>	<b>Regard S.A.</b> .....	<b>460</b>
<b>Electricité Claude Huss S.à.r.l.</b> .....	<b>477</b>	<b>RP IV S.à r.l.</b> .....	<b>474</b>
<b>Ellébore S.à r.l.</b> .....	<b>477</b>	<b>Sarona Technik AG</b> .....	<b>477</b>
<b>Emery Kaze Company</b> .....	<b>478</b>	<b>Satofi S.A.</b> .....	<b>458</b>
<b>Encom Investments S.A.</b> .....	<b>475</b>	<b>S.E.P.M. S.A.</b> .....	<b>474</b>
<b>Environnement Investissement SA</b> .....	<b>464</b>	<b>Service Automobile S.A.</b> .....	<b>476</b>
<b>Euro Retail S.à.r.l.</b> .....	<b>477</b>	<b>Soremartec S.A.</b> .....	<b>455</b>
<b>Euroridge Capital Partners CAT 2 S.à r.l.</b> .....	<b>475</b>	<b>Strategic Credit Funding S.à r.l.</b> .....	<b>474</b>
<b>Everest HFA Technologies</b> .....	<b>475</b>	<b>Transports Even S.à r.l.</b> .....	<b>477</b>
<b>F.A. Corp. S.à r.l.</b> .....	<b>449</b>	<b>Treveria Five S.à r.l.</b> .....	<b>443</b>
<b>Galerie 14</b> .....	<b>470</b>	<b>Treveria Forty-One S.à r.l.</b> .....	<b>445</b>
<b>Gallileo Property S.à r.l.</b> .....	<b>465</b>	<b>Treveria Forty-Two S.à r.l.</b> .....	<b>447</b>
<b>Garage Nico Castermans S.à r.l.</b> .....	<b>475</b>	<b>Treveria Thirty-Five S.à r.l.</b> .....	<b>441</b>
<b>Geserlux Sàrl</b> .....	<b>468</b>	<b>Treveria Thirty-Nine S.à r.l.</b> .....	<b>449</b>
<b>iii European Property Lux FinCo 1 S.à r.l.</b> .....	<b>445</b>	<b>Treveria Thirty-Seven S.à r.l.</b> .....	<b>451</b>
<b>Immo Zhang S.C.l.</b> .....	<b>434</b>	<b>Treveria Twenty-Eight S.à r.l.</b> .....	<b>458</b>
<b>IVG Gallileo Property S.à r.l.</b> .....	<b>465</b>	<b>Trisport, Sàrl</b> .....	<b>453</b>
		<b>Wasserheim Anlagen S.A.</b> .....	<b>476</b>

**Immo Zhang S.C.I., Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-1221 Luxembourg, 19, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg E 5.203.

—  
STATUTS

L'an deux mille treize, le treizième jour de novembre.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1.- Monsieur Zuyuan ZHANG, gérant, né le 27 novembre 1980 à Qingtian/Zhejiang (TJ), demeurant à L-7233 Bereldange, 53, cité Grand-Duc Jean;

2.- Madame Weihong ZHANG, gérante, née le 2 septembre 1984 à Qin Tian (Zhejiang) (CHN), demeurant à L-7220 Helmsange, 118, Route de Diekirch;

Lesquelles parties ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société civile immobilière qu'elles entendent constituer entre elles:

**Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination, Objet, Durée, Siège**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé entre les parties soussignées une société civile immobilière sous la dénomination «IMMO ZHANG S.C.I.».

**Art. 2.** La société a pour objet la mise en valeur, la gestion et/ou la location de tous immeubles et parts d'immeubles qu'elle pourra acquérir au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, dont notamment l'acquisition, la vente, le partage, l'acquisition ou la cession de droits immobiliers généralement quelconques, le démembrement de tout droit immobilier, la location partielle ou totale et la location temporelle des immeubles ainsi acquis, ainsi que toute opération pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et pouvant en faciliter l'extension et le développement.

La société pourra, dans le cadre de son activité, grever ses immeubles d'hypothèques ou se porter caution réelle en faveur de tiers.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** Le siège social de la société est établi dans la commune de Luxembourg.

**Titre II. - Capital social, Parts sociales**

**Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à deux mille cinq cents euros (2.500.-EUR), divisé en cent (100) parts de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune.

Le capital social pourra à tout moment être modifié, sous les conditions prévues par la loi et les présents statuts. Les parts à souscrire seront d'abord offertes aux associés existants, proportionnellement à la part du capital social représentée par leurs parts.

**Art. 6.** Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices.

**Art. 7.** Dans leurs rapports respectifs et vis-à-vis des créanciers, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

**Art. 9.**

a) Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

b) Les parts sont incessibles à des tiers, ni par vente, ni par donation, sauf l'accord de tous les associés.

**Art. 10.**

a) L'associé qui veut céder tout ou partie de ses parts sociales doit en informer le gérant, soit par lettre recommandée, soit par toute voie écrite dont la preuve peut être apportée sans difficulté, en indiquant le nombre des parts sociales dont la cession est projetée, les noms, prénoms, professions et domiciles du/des cessionnaire(s) proposé(s), ainsi que le prix de cession.

Les autres associés, dûment informés par le gérant, auront alors un droit de préemption pour le rachat des parts sociales dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre de parts sociales possédées par

chacun des associés, le non-exercice, total ou partiel, par un associé de son droit de préemption accroissant celui des autres.

L'associé qui entend exercer son droit de préemption doit en informer les autres associés par lettre recommandée dans les deux mois de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption.

Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement, suivant les dispositions de l'alinéa précédent, les associés jouiront d'un délai supplémentaire d'un mois commençant à courir à l'expiration du délai de deux mois imparti aux associés pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption.

b) En aucun cas les parts sociales ne seront fractionnées: si le nombre des parts sociales à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des parts sociales pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les parts sociales en excédent sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort.

Le prix payable pour l'acquisition de ces parts sociales sera déterminé de commun accord entre le cédant et le ou les cessionnaire(s), et à défaut, par un expert-comptable et fiscal désigné de commun accord par le cédant et le ou les cessionnaire(s), et en cas de désaccord, par un expert indépendant nommé par le tribunal de commerce du ressort du siège social de la société à la requête de la partie la plus diligente.

L'expert rendra son rapport sur la détermination du prix dans le mois qui suit la date de sa nomination. L'expert aura accès à tous les livres et autres documents de la société qu'il jugera indispensables à la bonne exécution de sa mission.

**Art. 11.** La société n'est pas dissoute par le décès d'un associé. Les parts sont transmissibles pour cause de décès aux héritiers légaux de l'associé décédé.

### **Titre III. Assemblée générale des associés, Administration**

**Art. 12.** Les associés sont convoqués par le ou les gérants de la société à une assemblée générale avec un préavis d'au moins deux semaines.

La convocation se fait par toute voie écrite qui laisse une trace et une preuve de la convocation faite en bonne et due forme.

Toutefois, les associés peuvent se réunir spontanément en quelque lieu que ce soit, du moment que la réunion se fait entre tous les associés et que les décisions y prises le soient à l'unanimité.

**Art. 13.** Chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Il n'existe aucune décision collective au sujet de la société à laquelle l'associé ne puisse participer.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées générales par un porteur de procuration spéciale. Chaque associé dispose d'un droit permanent et illimité de surveillance de la gestion du gérant.

**Art. 14.** Les décisions collectives des associés seront prises à la majorité des trois-quarts (3/4).

Tout acte d'achat, de vente et d'échange portant sur tout immeuble ou droit immobilier doit être autorisé par une décision de l'assemblée des associés statuant à la majorité des trois-quarts (3/4).

Au cas où les associés ne sont pas tous présents ou représentés à l'assemblée générale, le gérant pourra convoquer les associés à une seconde assemblée générale ayant le même ordre du jour et au cours de laquelle il sera statué à la majorité des trois-quarts (3/4) des voix présentes.

**Art. 15.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants.

Le / les gérant(s) pourra / pourront se substituer dans ses/leurs pouvoirs toute personne, associée ou non, sur autorisation de l'assemblée générale des associés prise à l'unanimité.

La société sera valablement engagée par la signature du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants respectivement par la signature de la personne substituée dans les pouvoirs du ou des gérants, mais dans cette hypothèse, dans les limites de la substitution.

**Art. 16.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé ou d'un gérant.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ou d'un gérant, ne pourront, pour quelque motif que ce soit apposer des scellées sur des biens et documents de la société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des valeurs sociales.

**Art. 17.** Les associés sont tenus envers les créanciers avec lesquels ils ont contracté, proportionnellement au nombre de parts qu'ils possèdent dans le capital social de la société.

**Art. 18.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 19.** La dissolution de la société ne peut être votée qu'à l'unanimité des voix existantes.

Elle se fera conformément aux dispositions y afférentes inscrites au Code civil luxembourgeois.

En cas de mésentente grave entre associés, la dissolution de la société ne pourra être demandée en justice par l'un des associés, avant le terme convenu, que pour autant que cette mésentente empêche toute action commune et qu'elle mette en jeu l'existence même de la société, ce conformément à la disposition de l'article 1871 du code civil.

**Art. 20.** Les articles 1832 à 1872 du code civil ainsi que les modifications apportées au régime des sociétés civiles par la loi du 18 septembre 1933 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice commencera le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2014.

*Souscription et Libération du capital*

Ensuite, les comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter qu'ils souscrivent les cent (100) parts comme suit:

1.- Monsieur Zuyuan ZHANG, prénommé, cinquante parts sociales . . . . .	50
2.- Madame Weihong ZHANG, prénommée, cinquante parts sociales . . . . .	50
TOTAL : CENT PARTS SOCIALES . . . . .	100

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été libérées en numéraire de sorte que la somme de deux mille cinq cents euros (2.500.-EUR) se trouve d'ores et déjà à la disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant.

*Frais*

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelques forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille cent euros (1.100.-EUR).

*Assemblée générale extraordinaire*

Les prédits associés se réunissant en assemblée générale et décident ce qui suit:

- sont nommé comme gérants pour une durée illimitée:

- 1.- Monsieur Zuyuan ZHANG, prénommé;
- 2.- Madame Weihong ZHANG, prénommée.

- de fixer le siège de la société à L-1221 Luxembourg, 19, rue de Beggen.

*Pouvoirs*

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir à tous clerks et employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs éventuels des présentes.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Zuyuan Zhang, Weihong Zhang, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 15 novembre 2013. LAC / 2013 / 51901. Reçu 75.-€.

*Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.*

- Pour copie conforme - Délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 21 novembre 2013.

Référence de publication: 2013163568/139.

(130199357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

**Anglo American Investments 12, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 180.295.

*Extrait d'une résolution prise par l'associé de la société en date du 7 novembre 2013:*

Mme Joanna Wilesmith avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, a démissionné de son mandat de gérant de la société avec effet au 15 novembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2013.

Référence de publication: 2013169440/12.

(130206446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2013.

**Lux Water S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 122.486.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2013.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013170361/11.

(130207652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2013.

### **Neuenhaus Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 182.183.

#### — STATUTS

L'an deux mille treize, le dix-huitième jour de novembre.

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

La société anonyme de droit luxembourgeois "Neuenhaus Holdings S.A.", avec siège social à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade, Grand-Duché de Luxembourg, constituée en date de ce jour par le notaire instrumentaire et non encore enregistrée et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (ci-après, la "Comparante"),

ici représentée par Monsieur Nicholas MARTIN, expert-comptable, né le 3 janvier 1974 à Guernsey (UK), demeurant professionnellement à L-9227 Diekirch, 50 Esplanade, en son qualité d'administrateur unique, nommé par l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue après la constitution de ladite société,

ici lui-même représenté par Monsieur Joé HEMES, comptable, né le 22 décembre 1984 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-9227 Diekirch, 50 Esplanade,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle Comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «Neuenhaus Investments S.A.».

**Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la commune de Diekirch.

Des bureaux, agences et succursales peuvent être créés tant au Grand-Duché qu'à l'étranger par simple décision du conseil d'administration.

Le siège de la société pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la société.

La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle a encore pour objet l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de son patrimoine immobilier, ainsi que toutes opérations commerciales, industrielles ou financières se rapportant directement ou indirectement à cet objet social et ce tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

De façon générale, la société pourra réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois cent dix (300) actions sans valeur nominale, divisés en:

1. TRENTÉ (30) actions de Classe A;
2. TRENTÉ (30) actions de Classe B;
3. TRENTÉ (30) actions de Classe C;
4. TRENTÉ (30) actions de Classe D;
5. TRENTÉ (30) actions de Classe E;
6. TRENTÉ (30) actions de Classe F;
7. TRENTÉ (30) actions de Classe G;
8. TRENTÉ (30) actions de Classe H;
9. TRENTÉ (30) actions de Classe I;
10. TRENTÉ (30) actions de Classe J.

Les titres peuvent être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Les actions sont librement cessibles entre actionnaires.

En cas de décès d'un actionnaire, les actionnaires survivants jouissent dans tous les cas d'un droit de préférence pour le rachat des actions de l'actionnaire décédé.

L'actionnaire qui désire céder toutes ou partie de ses actions à un non-actionnaire doit les offrir préférentiellement aux autres actionnaires, par lettre recommandée, proportionnellement à leur participation dans le capital de la société.

Le prix de rachat ou de cession des actions se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Les actionnaires qui n'auront pas répondu dans un délai de un mois par lettre recommandée à l'offre décrite ci-dessus sont considérés comme ayant abandonné leur droit de préférence qui accroîtra les droits des autres actionnaires au prorata de leurs participations.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six (6) années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou qu'à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée. En l'hypothèse de la vacance du poste d'administrateur unique, l'assemblée générale procédera à la nomination d'un ou trois nouveaux administrateurs.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale. Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur. La désignation et la cessation des fonctions du représentant permanent sont soumises aux mêmes règles de publicité que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration unique entre administrateurs étant permise.

Les administrateurs peuvent également voter par lettre ou fax.

Une résolution formulée par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, a le même effet qu'une résolution votée lors d'une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Les résolutions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par les administrateurs présents.

L'authentification de copies ou d'extraits de ces procès-verbaux est faite par un administrateur.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 des statuts.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

Exceptionnellement, la première personne à qui sera déléguée la gestion journalière de la société peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée en toutes circonstances, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le Conseil d'Administration est composé de trois membres ou plus par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué pour ce qui concerne la gestion journalière.

La Société sera également engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

**Art. 14.** L'assemblée générale annuelle se réunit à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier vendredi du mois de mars à 15.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix, sauf limitations légales.

Le conseil d'administration ou le(les) commissaire(s) peuvent convoquer une assemblée générale extraordinaire. Une telle assemblée générale extraordinaire doit être convoquée si des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social en font la demande.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, de l'accord du ou des commissaires et aux conditions prévues par la loi.

**Art. 17.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale prise aux conditions de quorum et de vote d'une modification statutaire.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 18.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.



### *Dispositions transitoires*

- 1) La première assemblée générale annuelle se réunira en l'an 2014.
- 2) Le premier exercice social commence au jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre 2013.

### *Souscription et libération*

Les actions ont toutes été souscrites par la société Neuenhaus Holdings S.A., pré-qualifié.

Toutes les actions ont été libérées à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) par des versements en numéraire sur un compte bancaire, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7.750,-) Euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

### *Constataion*

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

### *Assemblée générale extraordinaire*

La Comparante pré-qualifiée, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée, a ensuite pris en assemblée générale extraordinaire les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est fixé à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.
2. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1).

Est nommé administrateur unique: Monsieur Nicholas MARTIN, expert-comptable, né le 3 janvier 1974 à Guernsey (UK), demeurant professionnellement à L-9227 Diekirch, 50 Esplanade.

3. Le nombre des commissaires est fixé à un (1).

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes: la société à responsabilité limitée «Coficom Trust S.à r.l.», inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.931 et dont le siège social est sis à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

4. Le mandat de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de l'année 2018.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique.

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la Comparante, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Hemes, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 19 novembre 2013. Relation: DIE/2013/14186. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

*Le Receveur p.d. (signé): RECKEN.*

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 19 novembre 2013.

Référence de publication: 2013170398/198.

(130207317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2013.

### **Bantleon Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 72.580.

### *Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Extraordinaire du 9 décembre 2013*

Est élu au Conseil d'Administration avec effet au 10 décembre 2013 pour une période se terminant à l'Assemblée Générale annuelle de 2014:

- Mr Cornelius BECHTEL,

Membre du Conseil d'Administration

5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Pour Bantleon Invest S.A.  
UBS Fund Services (Luxembourg) S.A  
Sandra Ehlers / Guillaume André  
Director / Director

Référence de publication: 2013172009/18.

(130210121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

**Treveria Thirty-Five S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 129.769.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille treize.

Le trente-et-un octobre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

TREVERIA L S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 132.543,

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société à responsabilité limitée TREVERIA THIRTY-FIVE S.à r.l., ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, R.C.S. Luxembourg numéro B129769, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire à Luxembourg, en date du 28 juin 2007, publié au Mémorial C numéro 1840 du 30 août 2007.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée TREVERIA THIRTY-FIVE S.à r.l., pré-désignée, s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

III.- Que le comparant est l'associé unique de la prédite société TREVERIA THIRTY-FIVE S.à r.l..

IV.- Que le comparant a décidé de dissoudre et de liquider la société TREVERIA THIRTY-FIVE S.à r.l. qui a interrompu ses activités.

V.- Que le comparant se désigne comme liquidateur de la société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

VI.- Que le comparant en sa qualité de liquidateur de la société déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la société dissoute.

VII.- Que le comparant déclare qu'il reprend tout l'actif de la société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la société indiqué au point VI.

VIII.- Que la liquidation de la société TREVERIA THIRTY-FIVE S.à r.l. est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.

IX.- Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats.

X.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la Société.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de 900,- EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en français suivi d'une traduction anglaise, à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

**Suit la version anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand thirteen.

On the thirty first day of October.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

**APPEARED:**

TREVERIA L S.à r.l., with register office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, a private limited company (société à responsabilité limitée) with registered office at L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, filed at the Companies and Trade Register of Luxembourg, section B, under the number 132.543

here represented by Mr. Max MAYER, employee, residing professionally at Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed ne varietur by the proxy-holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party declared and requested the notary to act:

I.- That the private limited company (société à responsabilité limitée) TREVERIA THIRTY-FIVE S.à r.l., with registered office at L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, R.C.S. Luxembourg number B129769, has been incorporated by deed of Maître Joseph ELVINGER, notary in Luxembourg, on the 28<sup>th</sup>, June 2007, published in the Mémorial C number 1840 of the 30<sup>th</sup>, August 2007.

II.- That the capital of the company TREVERIA THIRTY-FIVE S.à r.l., pre-named, presently amounts to twelve thousand five hundred Euros (12.500.- EUR), represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty five euro (25,- EUR) each.

III.- That the appearing party is the holder of all the shares of the pre-named company TREVERIA THIRTY-FIVE S.à r.l....

IV.- That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the company TREVERIA THIRTY-FIVE S.à r.l., which has discontinued all activities.

V.- That the appearing party appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

VI.- That the appearing party in its capacity as liquidator of the Company declares that it irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the dissolved Company.

VII.- That the appearing party declares that it takes over all the assets of the Company and that it will assume any existing debt of the Company pursuant to point VI.

VIII.- That the liquidation of the company TREVERIA THIRTY-FIVE S.à r.l. is completed and that the company is to be construed as definitely terminated.

IX.- That full and entire discharge is granted to the incumbent managers of the dissolved company for the performance of their assignment.

X.- That the corporate documents shall be kept for the duration of five years at the former registered office of the company.

**Costs**

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately EUR 900.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French, followed by an English version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the French and the English text, the French version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the proxy-holder signed together with us, the notary, the present original deed.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER .

Enregistré à Grevenmacher, le 06 novembre 2013. Relation GRE/2013/4431. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013162247/99.

(130198698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2013.

**Africa Edge, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.  
R.C.S. Luxembourg B 129.228.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013172877/9.

(130211819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

**Adami S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 45.442.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013172875/9.

(130211003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

**Treveria Five S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 123.349.

DISSOLUTION

L'an deux mille treize.

Le trente-et-un octobre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

TREVERIA L S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 132.543,

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante a, par son mandataire, requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société à responsabilité limitée TREVERIA FIVE S.à r.l., ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, R.C.S. Luxembourg numéro B123349, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire à Luxembourg, en date du 19 décembre 2006, publié au Mémorial C numéro 329 du 8 mars 2007.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée TREVERIA FIVE S.à r.l., pré-désignée, s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

III.- Que le comparant est l'associé unique de la prédite société TREVERIA FIVE S.à r.l..

IV.- Que le comparant a décidé de dissoudre et de liquider la société TREVERIA FIVE S.à r.l. qui a interrompu ses activités.

V.- Que le comparant se désigne comme liquidateur de la société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

VI.- Que le comparant en sa qualité de liquidateur de la société déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la société dissoute.

VII.- Que le comparant déclare qu'il reprend tout l'actif de la société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la société indiqué au point VI.

VIII.- Que la liquidation de la société TREVERIA FIVE S.à r.l. est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.

IX.- Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats.

X.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la Société.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de 900,- EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en français suivi d'une traduction anglaise, à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

#### **Suit la version anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand thirteen.

On the thirty first day of October.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

#### **APPEARED:**

TREVERIA L S.à r.l., with register office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, a private limited company (société à responsabilité limitée) with registered office at L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, filed at the Companies and Trade Register of Luxembourg, section B, under the number 132.543

here represented by Mr. Max MAYER, employee, residing professionally at Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed ne varietur by the proxy-holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party declared and requested the notary to act:

I.- That the private limited company (société à responsabilité limitée) TREVERIA FIVE S.à r.l., with registered office at L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, R.C.S. Luxembourg number B123349, has been incorporated by deed of Maître Joseph ELVINGER, notary in Luxembourg, on the 19<sup>th</sup>, December 2006, published in the Mémorial C number 329 of the 8<sup>th</sup>, March 2006.

II.- That the capital of the company TREVERIA FIVE S.à r.l., pre-named, presently amounts to twelve thousand fine hundred Euros (12.500.-EUR), represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty five euro (25,- EUR) each.

III.- That the appearing party is the holder of all the shares of the pre- named company TREVERIA FIVE S.à r.l....

IV.- That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the company TREVERIA FIVE S.à r.l., which has discontinued all activities.

V.- That the appearing party appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

VI.- That the appearing party in its capacity as liquidator of the Company declares that it irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the dissolved Company.

VII.- That the appearing party declares that it takes over all the assets of the Company and that it will assume any existing debt of the Company pursuant to point VI.

VIII.- That the liquidation of the company TREVERIA FIVE S.à r.l. is completed and that the company is to be construed as definitely terminated.

IX.- That full and entire discharge is granted to the incumbent managers of the dissolved company for the performance of their assignment.

X.- That the corporate documents shall be kept for the duration of five years at the former registered office of the company.

#### *Costs*

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately EUR 900.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French, followed by an English version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the French and the English text, the French version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the proxy-holder signed together with us, the notary, the present original deed.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER. .

Enregistré à Grevenmacher, le 06 novembre 2013. Relation GRE/2013/4429. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013162240/99.

(130198700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2013.

**iii European Property Lux FinCo 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 138.988.

Der Jahresabschluss vom 30.09.2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013172841/9.

(130211687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

**Treveria Forty-One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 131.022.

DISSOLUTION

L'an deux mille treize.

Le trente-et-un octobre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

TREVERIA L S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 132.543,

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société à responsabilité limitée TREVERIA FORTY-ONE S.à r.l., ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, R.C.S. Luxembourg numéro B131022, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire à Luxembourg, en date du 1<sup>er</sup> août 2007, publié au Mémorial C numéro 2188 du 3 octobre 2007.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée TREVERIA FORTY-ONE S.à r.l., pré-désignée, s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

III.- Que le comparant est l'associé unique de la prédite société TREVERIA FORTY-ONE S.à r.l.

IV.- Que le comparant a décidé de dissoudre et de liquider la société TREVERIA FORTY-ONE S.à r.l. qui a interrompu ses activités.

V.- Que le comparant se désigne comme liquidateur de la société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

VI.- Que le comparant en sa qualité de liquidateur de la société déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la société dissoute.

VII.- Que le comparant déclare qu'il reprend tout l'actif de la société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la société indiqué au point VI.

VIII.- Que la liquidation de la société TREVERIA FORTY-ONE S.à r.l. est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.

IX.- Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats.

X.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la Société.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de 900,- EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en français suivi d'une traduction anglaise, à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

**Suit la version anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand thirteen.

On the thirty first day of October.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

**APPEARED:**

TREVERIA L S.à r.l., with register office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, a private limited company (société à responsabilité limitée) with registered office at L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, filed at the Companies and Trade Register of Luxembourg, section B, under the number 132.543

here represented by Mr. Max MAYER, employee, residing professionally at Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party declared and requested the notary to act:

I.- That the private limited company (société à responsabilité limitée) TREVERIA FORTY-ONE S.à r.l., with registered office at L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, R.C.S. Luxembourg number B131022, has been incorporated by deed of Maître Joseph ELVINGER, notary in Luxembourg, on the 1<sup>st</sup>, August 2007, published in the Mémorial C number 2188 of the 3<sup>rd</sup>, October 2007.

II.- That the capital of the company TREVERIA FORTY-ONE S.à r.l., pre-named, presently amounts to twelve thousand five hundred Euros (12.500.- EUR), represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty five euro (25.- EUR) each.

III.- That the appearing party is the holder of all the shares of the pre-named company TREVERIA FORTY-ONE S.à r.l.

IV.- That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the company TREVERIA FORTY-ONE S.à r.l., which has discontinued all activities.

V.- That the appearing party appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

VI.- That the appearing party in its capacity as liquidator of the Company declares that it irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the dissolved Company.

VII.- That the appearing party declares that it takes over all the assets of the Company and that it will assume any existing debt of the Company pursuant to point VI.

VIII.- That the liquidation of the company TREVERIA FORTY-ONE S.à r.l. is completed and that the company is to be construed as definitely terminated.

IX.- That full and entire discharge is granted to the incumbent managers of the dissolved company for the performance of their assignment.

X.- That the corporate documents shall be kept for the duration of five years at the former registered office of the company.

*Costs*

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately EUR 900.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French, followed by an English version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the French and the English text, the French version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.



The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the proxy-holder signed together with us, the notary, the present original deed.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 06 novembre 2013. Relation GRE/2013/4436. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013162244/99.

(130198693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2013.

**Ranoo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1424 Luxembourg, 13, rue André Duchscher.

R.C.S. Luxembourg B 147.686.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013172592/9.

(130210610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

**Treveria Forty-Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 131.028.

DISSOLUTION

L'an deux mille treize.

Le trente-et-un octobre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

TREVERIA L S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 132.543,

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société à responsabilité limitée TREVERIA FORTY-TWO S.à r.l., ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, R.C.S. Luxembourg numéro B131028, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire à Luxembourg, en date du 1<sup>er</sup> août 2007, publié au Mémorial C numéro 2192 du 4 octobre 2007.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée TREVERIA FORTY-TWO S.à r.l., pré-désignée, s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq euros (25,- EUR) chacune.

III.- Que le comparant est l'associé unique de la prédite société TREVERIA FORTY-TWO S.à r.l.

IV.- Que le comparant a décidé de dissoudre et de liquider la société TREVERIA FORTY-TWO S.à r.l. qui a interrompu ses activités.

V.- Que le comparant se désigne comme liquidateur de la société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

VI.- Que le comparant en sa qualité de liquidateur de la société déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la société dissoute.

VII.- Que le comparant déclare qu'il reprend tout l'actif de la société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la société indiqué au point VI.

VIII.- Que la liquidation de la société TREVERIA FORTY-TWO S.à r.l. est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.

IX.- Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats.

X.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la Société.



*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de 900,- EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en français suivi d'une traduction anglaise, à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

**Suit la version anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand thirteen.

On the thirty first day of October.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

APPEARED:

TREVERIA L S.à r.l., with register office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, a private limited company (société à responsabilité limitée) with registered office at L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, filed at the Companies and Trade Register of Luxembourg, section B, under the number 132.543

here represented by Mr. Max MAYER, employee, residing professionally at Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party declared and requested the notary to act:

I.- That the private limited company (société à responsabilité limitée) TREVERIA FORTY-TWO S.à r.l., with registered office at L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, R.C.S. Luxembourg number B131028, has been incorporated by deed of Maître Joseph ELVINGER, notary in Luxembourg, on the 1<sup>st</sup>, August 2007, published in the Mémorial C number 2192 of the 4<sup>th</sup>, October 2007.

II.- That the capital of the company TREVERIA FORTY-TWO S.à r.l., pre-named, presently amounts to twelve thousand fine hundred Euros (12.500.- EUR), represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty five euro (25.- EUR) each.

III.- That the appearing party is the holder of all the shares of the pre-named company TREVERIA FORTY-TWO S.à r.l.

IV.- That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the company TREVERIA FORTY-TWO S.à r.l., which has discontinued all activities.

V.- That the appearing party appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

VI.- That the appearing party in its capacity as liquidator of the Company declares that it irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the dissolved Company.

VII.- That the appearing party declares that it takes over all the assets of the Company and that it will assume any existing debt of the Company pursuant to point VI.

VIII.- That the liquidation of the company TREVERIA FORTY-TWO S.à r.l. is completed and that the company is to be construed as definitely terminated.

IX.- That full and entire discharge is granted to the incumbent managers of the dissolved company for the performance of their assignment.

X.- That the corporate documents shall be kept for the duration of five years at the former registered office of the company.

*Costs*

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately EUR 900.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French, followed by an English version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the French and the English text, the French version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the proxy-holder signed together with us, the notary, the present original deed.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 06 novembre 2013. Relation GRE/2013/4437. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013162246/99.

(130198692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2013.

**F.A. Corp. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 148.028.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013169614/9.

(130206799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2013.

**Treveria Thirty-Nine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 131.046.

DISSOLUTION

L'an deux mille treize.

Le trente-et-un octobre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

TREVERIA L S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 132.543,

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société à responsabilité limitée TREVERIA THIRTY-NINE S.à r.l., ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, R.C.S. Luxembourg numéro B131046, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire à Luxembourg, en date du 1<sup>er</sup> août 2007, publié au Mémorial C numéro 2194 du 4 octobre 2007.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée TREVERIA THIRTY-NINE S.à r.l., pré-désignée, s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

III.- Que le comparant est l'associé unique de la prédite société TREVERIA THIRTY-NINE S.à r.l..

IV.- Que le comparant a décidé de dissoudre et de liquider la société TREVERIA THIRTY-NINE S.à r.l. qui a interrompu ses activités.

V.- Que le comparant se désigne comme liquidateur de la société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

VI.- Que le comparant en sa qualité de liquidateur de la société déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la société dissoute.

VII.- Que le comparant déclare qu'il reprend tout l'actif de la société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la société indiqué au point VI.

VIII.- Que la liquidation de la société TREVERIA THIRTY-NINE S.à r.l. est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.

IX.- Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats.

X.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la Société.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de 900,- EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en français suivi d'une traduction anglaise, à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

**Suit la version anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand thirteen.

On the thirty first day of October.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

**APPEARED:**

TREVERIA L S.à r.l., with register office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, a private limited company (société à responsabilité limitée) with registered office at L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, filed at the Companies and Trade Register of Luxembourg, section B, under the number 132.543

here represented by Mr. Max MAYER, employee, residing professionally at Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed ne varietur by the proxy-holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party declared and requested the notary to act:

I.- That the private limited company (société à responsabilité limitée) TREVERIA THIRTY-NINE S.à r.l., with registered office at L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, R.C.S. Luxembourg number B131046, has been incorporated by deed of Maître Joseph ELVINGER, notary in Luxembourg, on the 1<sup>st</sup>, August 2007, published in the Mémorial C number 2194 of the 4<sup>th</sup>, October 2007.

II.- That the capital of the company TREVERIA THIRTY-NINE S.à r.l., pre-named, presently amounts to twelve thousand five hundred Euros (12.500.- EUR), represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty five euro (25.- EUR) each.

III.- That the appearing party is the holder of all the shares of the pre-named company TREVERIA THIRTY-NINE S.à r.l.

IV.- That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the company TREVERIA THIRTY-NINE S.à r.l., which has discontinued all activities.

V.- That the appearing party appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

VI.- That the appearing party in its capacity as liquidator of the Company declares that it irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the dissolved Company.

VII.- That the appearing party declares that it takes over all the assets of the Company and that it will assume any existing debt of the Company pursuant to point VI.

VIII.- That the liquidation of the company TREVERIA THIRTY-NINE S.à r.l. is completed and that the company is to be construed as definitely terminated.

IX.- That full and entire discharge is granted to the incumbent managers of the dissolved company for the performance of their assignment.

X.- That the corporate documents shall be kept for the duration of five years at the former registered office of the company.

*Costs*

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately EUR 900.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French, followed by an English version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the French and the English text, the French version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the proxy-holder signed together with us, the notary, the present original deed.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER .

Enregistré à Grevenmacher, le 06 novembre 2013. Relation GRE/2013/4434. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013162248/99.

(130198695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2013.

**A.M.L. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5627 Mondorf-les-Bains, 15, avenue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 142.647.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013171930/9.

(130209614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

**Treveria Thirty-Seven S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 129.770.

DISSOLUTION

L'an deux mille treize.

Le trente-et-un octobre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

TREVERIA L S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 132.543,

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société à responsabilité limitée TREVERIA THIRTY-SEVEN S.à r.l., ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, R.C.S. Luxembourg numéro B129770, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire à Luxembourg, en date du 28 juin 2007, publié au Mémorial C numéro 1842 du 30 août 2007.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée TREVERIA THIRTY-SEVEN S.à r.l., pré-désignée, s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

III.- Que le comparant est l'associé unique de la prédite société TREVERIA THIRTY-SEVEN S.à r.l..

IV.- Que le comparant a décidé de dissoudre et de liquider la société TREVERIA THIRTY-SEVEN S.à r.l. qui a interrompu ses activités.

V.- Que le comparant se désigne comme liquidateur de la société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

VI.- Que le comparant en sa qualité de liquidateur de la société déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la société dissoute.

VII.- Que le comparant déclare qu'il reprend tout l'actif de la société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la société indiqué au point VI.

VIII.- Que la liquidation de la société TREVERIA THIRTY-SEVEN S.à r.l. est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.

IX.- Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats.

X.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la Société.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de 900,- EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en français suivi d'une traduction anglaise, à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

**Suit la version anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand thirteen.

On the thirty first day of October.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

APPEARED:

TREVERIA L S.à r.l., with register office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, a private limited company (société à responsabilité limitée) with registered office at L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, filed at the Companies and Trade Register of Luxembourg, section B, under the number 132.543

here represented by Mr. Max MAYER, employee, residing professionally at Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed ne varietur by the proxy-holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party declared and requested the notary to act:

I.- That the private limited company (société à responsabilité limitée) TREVERIA THIRTY-SEVEN S.à r.l., with registered office at L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, R.C.S. Luxembourg number B129770, has been incorporated by deed of Maître Joseph ELVINGER, notary in Luxembourg, on the 28<sup>th</sup>, June 2007, published in the Mémorial C number 1842 of the 30<sup>th</sup> August 2007.

II.- That the capital of the company TREVERIA THIRTY-SEVEN S.à r.l., pre-named, presently amounts to twelve thousand five hundred Euros (12.500.- EUR), represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty five euro (25,- EUR) each.

III.- That the appearing party is the holder of all the shares of the pre-named company TREVERIA THIRTY-SEVEN S.à r.l.

IV.- That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the company TREVERIA THIRTY-SEVEN S.à r.l., which has discontinued all activities.

V.- That the appearing party appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

VI.- That the appearing party in its capacity as liquidator of the Company declares that it irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the dissolved Company.

VII.- That the appearing party declares that it takes over all the assets of the Company and that it will assume any existing debt of the Company pursuant to point VI.

VIII.- That the liquidation of the company TREVERIA THIRTY-SEVEN S.à r.l. is completed and that the company is to be construed as definitely terminated.

IX.- That full and entire discharge is granted to the incumbent managers of the dissolved company for the performance of their assignment.

X.- That the corporate documents shall be kept for the duration of five years at the former registered office of the company.

*Costs*

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately EUR 900.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French, followed by an English version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the French and the English text, the French version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the proxy-holder signed together with us, the notary, the present original deed.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER .

Enregistré à Grevenmacher, le 06 novembre 2013. Relation GRE/2013/4433. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013162249/99.

(130198696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2013.

**Trisport, Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6450 Echternach, 31, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 95.695.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013169979/9.

(130206895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2013.

**Aldebaran Sociaty S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 107.384.

L'an deux mille treize, le vingt-quatre octobre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ALDEBARAN SOCIATY S.A." (numéro d'identité 2005 22 07 011), avec siège social à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 107.384, constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph ELVINGER, de résidence à Luxembourg, en date du 7 avril 2005, publié au Mémorial C numéro 851 du 7 septembre 2005 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le prédit notaire Joseph ELVINGER, en date du 28 avril 2008, publié au Mémorial C numéro 1491 du 17 juin 2008.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Luc DEMEYER, employé privé, demeurant à Bascharage.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Albert DONDLINGER, employé privé, demeurant à Dahlem.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

a) Présentation et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration ainsi que du rapport de contrôle du commissaire aux comptes relatifs à la période du 01/01/2012 au 31/12/2012: les actionnaires approuvent à l'unanimité le rapport de gestion relatif à la période du 01/01/2012 au 31/12/2012 leur ayant été soumis par les administrateurs et le rapport de contrôle du commissaire aux comptes.

b) Approbation du bilan pour la période du 01/01/2012 au 31/12/2012 et du compte de profits et pertes y relatif; affectation du résultat:

- Les actionnaires approuvent à l'unanimité les comptes annuels au 31/12/2012 leur ayant été soumis, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

- Les actionnaires constatent un résultat de l'exercice de - 16.593,04 EUR et acceptent la proposition de reporter la perte.

c) Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat durant la période du 01/01/2012 au 31/12/2012: les actionnaires accordent à l'unanimité décharge pleine et entière au commissaire aux comptes ainsi qu'aux administrateurs pour l'exécution de leurs mandats en rapport avec l'exercice 2012.

d) Les actionnaires décident de ne pas verser de jetons de présence pour la période du 01/01/2012 au 31/12/2012.

e) Les actionnaires donnent pouvoir à «A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée» à l'effet de procéder au dépôt électronique des comptes annuels.

f) Acceptation des démissions en date du 24 octobre 2013 des administrateurs actuellement en fonction et décharge pleine et entière.

g) Acceptation de la démission en date du 24 octobre 2013 du commissaire aux comptes actuellement en fonction et décharge pleine et entière.

h) Mise en liquidation de la société.



i) Nomination du liquidateur, Madame Rosa SEVILLANO CASTILLO, administrateur de société, demeurant à C. Juan Bravo 58, Madrid 28006, Espagne et détermination de ses pouvoirs.

j) Nomination du commissaire-vérificateur «A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée».

II. - Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. - Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide d'approuver le rapport de gestion du conseil d'administration ainsi que le rapport de contrôle du commissaire relatifs à la période du 01/01/2012 au 31/12/2012.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes relatifs à la période du 01/01/2012 au 31/12/2012 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports et d'affecter le résultat.

L'assemblée constate un résultat de l'exercice de - 16,593,04 EUR et décide d'accepter la proposition de reporter la perte.

Une copie desdits bilan et compte de profits et pertes, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

L'assemblée donne pouvoir à la société «A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée», avec siège social à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains, à l'effet de procéder au dépôt électronique des comptes annuels.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide d'accepter les démissions de Madame Ingrid HOOLANTS et de Messieurs Henry VERREY et Peter MÜLLER comme administrateurs et de la société «A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée» comme commissaire aux comptes, à compter du 24 octobre 2013 et de leur donner décharge pleine et entière pour l'exercice de leurs mandats en rapport avec les exercices 2012 et 2013.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide de ne pas verser de jetons de présence pour la période du 01/01/2012 au 31/12/2012.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

#### *Sixième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur Madame Rosa SEVILLANO CASTILLO, administrateur de société, née à Madrid (Espagne) le 6 août 1954, demeurant à C. Juan Bravo 58, Madrid 28006, Espagne.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter son mandat et spécialement tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise par la loi.

Le liquidateur peut, sous sa seule responsabilité, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires, pour des opérations spéciales et déterminées.

Le liquidateur est dispensé de faire l'inventaire et peut s'en référer aux livres et écritures de la société.

Le liquidateur doit signer toutes les opérations de liquidation.

#### *Septième résolution*

L'assemblée décide de nommer la société à responsabilité limitée «A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée», ayant son siège social à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro N ° 127.330 comme commissaire-vérificateur. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance fut ensuite levée:

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présents, s'élèvent approximativement à mille euros (€ 1.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms; usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.



Signé: J.-M. WEBER, DEMEYER, DONDLINGER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 5 novembre 2013. Relation: CAP/2013/4140. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé) NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 20 novembre 2013.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2013162998/99.

(130199116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2013.

**Soremartec S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2632 Findel, rue de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 176.980.

Les comptes annuels au 31 août 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013169949/9.

(130206779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2013.

**AMP Capital Investors (Property Investments) Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 13.750,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 127.408.

In the year two thousand and thirteen, on the nineteenth day of November,  
before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared

AMP Capital INVESTORS (DIRECT PROPERTY FUND) LUXEMBOURG S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, with a share capital of EUR 13,625.- and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 127.407 (the "Sole Shareholder");

Here represented by Ms. Sara Lecomte, notary clerk, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. AMP Capital INVESTORS (DIRECT PROPERTY FUND) LUXEMBOURG S.à r.l. is the sole shareholder of AMP Capital INVESTORS (PROPERTY INVESTMENTS) LUXEMBOURG S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, on March 23, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of June 21, 2007 number 1232 (the "Company"). The articles of association of the Company (the "Articles") have been last amended pursuant to a deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, dated July 22, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of September 18, 2013, number 2288.

II. the Company's share capital is presently set at thirteen thousand six hundred and twenty-five euro (EUR 13,625.-) represented by one hundred and nine (109) Class A shares in registered form with a par value of one hundred twenty-five euro (EUR 125.-) each;

III. the Sole Shareholder currently holds all the shares in the Company.

Now, therefore, the appearing party, acting through their proxy-holder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder of the Company, resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 13,625.- (thirteen thousand six hundred and twenty-five euro) represented by 109 (one hundred and nine) Class A shares with a par value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro) each, to EUR 13,750 (thirteen thousand seven hundred and fifty euro) represented by 110 (one hundred and ten) Class A shares with a par value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro) each, by the issuance of 1 (one) new Class A share with a par value of EUR 125.- (one hundred and twenty five euro) and having the same rights as the existing shares.

*Second resolution  
Subscription and Payment*

The Sole Shareholder, represented by Ms. Sara Lecomte, notary clerk, with professional address in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, declares that it subscribes to 1 (one) new Class A share with a par value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro) and having the same rights as the existing shares, in the Company, and it fully pays it up by a contribution in cash having a value of EUR 600,000.- (six hundred thousand euro) which is evidenced to the notary by a certificate of blockage (the "Contribution").

The amount of the Cash Contribution is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

The Contribution to the Company, in an amount of EUR 600,000.- (six hundred thousand euro), is allocated as follows:

(i) an amount of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and

(ii) an amount of EUR 599,875.- (five hundred ninety-nine thousand eight hundred seventy five euro) is to be allocated to the share premium reserve of the Company.

The Sole Shareholder resolves to record that the shareholding in the Company is, further to the increase in share capital, as follows:

AMP Capital Investors (Direct Property Fund) Luxembourg S.à.r.l. . . . . .	110 Class A shares
Total: . . . . .	110 Class A shares

*Third resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 5 of the Articles in respect of the Company's share capital in order to reflect the above changes and resolves that such article shall have the following wording:

**" Art. 5. Capital.**

5.1 The Company's corporate capital is fixed at thirteen thousand six hundred and twenty-five euro (EUR 13,750.-) represented by one hundred and nine (110) Class A shares in registered form with a par value of one hundred twenty-five euro (EUR 125) each, all subscribed and fully paid-up."

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shares of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any employee of Vistra (Luxembourg) S.à r.l. to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued share in the register of shares of the Company.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand nine hundred fifty euros (EUR 1,950.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille treize, le dix-neuf novembre,

par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

AMP Capital INVESTORS (DIRECT PROPERTY FUND) LUXEMBOURG S.à.r.l., une société à responsabilité limitée, dont le siège social se trouve au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, dont le capital social s'élève à 13.625,- euros et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.407 (ci-après, l'Associé Unique); ici représenté par Mme Sara Lecomte, clerc de notaire, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte de ce qui suit:

I. AMP Capital INVESTORS (DIRECT PROPERTY FUND) LUXEMBOURG S.à.r.l. est l'associé unique d'AMP Capital INVESTORS (PROPERTY INVESTMENTS) LUXEMBOURG S.à.r.l., une société à responsabilité limitée, constituée con-

formément à un acte reçu par Me Henri Hellinckx, le 23 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 21 juin 2007, numéro 1232 (Ci-après, la Société). Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu par un acte reçu par Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 22 juillet 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 18 septembre 2013, numéro 2288.

II. Le capital social est fixé à treize mille six cent vingt-cinq euros (EUR 13.625,-), représenté par cent huit (109) parts sociales de classe A sous forme nominative d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune;

III. L'Associé Unique détient à présent toutes les parts sociales de la Société.

La partie comparante, représentée par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter et augmente par les présentes le capital social de la Société d'un montant de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 13.625,- (treize mille six cent vingt-cinq euros), représenté par 109 (cent neuf) parts sociales de classe A, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, à EUR 13.750,- (treize mille sept cent cinquante euros), représenté par 110,- (cent dix) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, par l'émission d'1 (une) nouvelle part sociale de classe A d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) et ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes.

#### *Deuxième résolution Souscription et Paiement*

L'Associé Unique, représenté par Mme Sara Lecomte, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare qu'il souscrit à 1 (une) nouvelle part sociale de classe A de la Société, d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) et ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes et la libère intégralement par un apport en numéraire d'une valeur totale de EUR 600.000,- (six cent mille euros) dont la preuve a été fournie au notaire par un certificat de blocage (l'Apport).

Le montant total de l'Apport en numéraire est désormais à la libre disposition de la Société dont la preuve a été apportée au notaire soussigné.

L'Apport à la Société, pour un montant total de EUR 600.000,- (six cent mille euros), sera alloué comme suit:

- (i) un montant de 125,- EUR (cent vingt-cinq euros) sera alloué au capital social, et
- (ii) un montant de 599.875,- EUR (cinq cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent soixante-quinze euros) sera alloué à la réserve de prime d'émission de la Société.

L'Associé Unique décide d'acter que l'actionnariat de la Société, suite à l'augmentation de capital, est composé comme suit:

AMP Capital Investors (Direct Property Fund) Luxembourg S.à.r.l. . . . . .	110 parts sociales de classe A
Total: . . . . .	110 parts sociales de classe A

#### *Troisième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts relatif au capital social de la Société afin de refléter les changements sus-indiqués et décide que cet article aura la teneur suivante:

#### **« Art. 5. Capital.**

5.1 Le capital social souscrit est fixé à treize mille six cent vingt-cinq euros (13.750,-) représenté par cent dix (110) parts sociales de Classe A sous forme nominative d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et donne mandat et autorise tout employé de Vistra (Luxembourg) S.à r.l. à procéder pour le compte de la Société à l'inscription de l'action nouvellement émise dans le registre des actions de la Société.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à la somme de mille neuf cent cinquante euros (EUR 1.950,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française et qu'à la requête de cette même partie comparante et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaut.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite aux mandataires des parties comparantes, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S.LECOMTE, J.ELVINGER

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 20 novembre 2013. Relation: LAC/2013/52614. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013163252/153.

(130199667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

---

**Satofi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 100.471.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013169932/9.

(130206391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2013.

---

**Treveria Twenty-Eight S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 125.678.

—  
**DISSOLUTION**

L'an deux mille treize.

Le trente-et-un octobre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

**A COMPARU:**

TREVERIA L S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 132.543,

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société à responsabilité limitée TREVERIA TWENTY-EIGHT S.à r.l., ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, R.C.S. Luxembourg numéro B125678, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire à Luxembourg, en date du 15 mars 2007, publié au Mémorial C numéro 1032 du 1<sup>er</sup> juin 2007.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée TREVERIA TWENTY-EIGHT S.à r.l., pré-désignée, s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

III.- Que le comparant est l'associé unique de la prédite société TREVERIA TWENTY-EIGHT S.à r.l.

IV.- Que le comparant a décidé de dissoudre et de liquider la société TREVERIA TWENTY-EIGHT S.à r.l. qui a interrompu ses activités.

V.- Que le comparant se désigne comme liquidateur de la société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

VI.- Que le comparant en sa qualité de liquidateur de la société déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la société dissoute.

VII.- Que le comparant déclare qu'il reprend tout l'actif de la société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la société indiqué au point VI.

VIII.- Que la liquidation de la société TREVERIA TWENTY-EIGHT S.à r.l. est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.

IX.- Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats.

X.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la Société.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de 900,- EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en français suivi d'une traduction anglaise, à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

#### **Suit la version anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand thirteen.

On the thirty first day of October.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

#### **APPEARED:**

TREVERIA L S.à r.l., with register office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, a private limited company (société à responsabilité limitée) with registered office at L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, filed at the Companies and Trade Register of Luxembourg, section B, under the number 132.543

here represented by Mr. Max MAYER, employee, residing professionally at Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed ne varietur by the proxy-holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party declared and requested the notary to act:

I.- That the private limited company (société à responsabilité limitée) TREVERIA TWENTY-EIGHT S.à r.l., with registered office at L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, R.C.S. Luxembourg number B125678, has been incorporated by deed of Maître Joseph ELVINGER, notary in Luxembourg, on the 15<sup>th</sup>, March 2007, published in the Mémorial C number 1032 of the 1<sup>st</sup>, June 2007.

II.- That the capital of the company TREVERIA TWENTY-EIGHT S.à r.l., pre-named, presently amounts to twelve thousand five hundred Euros (12.500.- EUR), represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty five euro (25,- EUR) each.

III.- That the appearing party is the holder of all the shares of the pre-named company TREVERIA TWENTY-EIGHT S.à r.l....

IV.- That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the company TREVERIA TWENTY-EIGHT S.à r.l., which has discontinued all activities.

V.- That the appearing party appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

VI.- That the appearing party in its capacity as liquidator of the Company declares that it irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the dissolved Company.

VII.- That the appearing party declares that it takes over all the assets of the Company and that it will assume any existing debt of the Company pursuant to point VI.

VIII.- That the liquidation of the company TREVERIA TWENTY-EIGHT S.à r.l. is completed and that the company is to be construed as definitely terminated.

IX.- That full and entire discharge is granted to the incumbent managers of the dissolved company for the performance of their assignment.

X.- That the corporate documents shall be kept for the duration of five years at the former registered office of the company.

#### *Costs*

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately EUR 900.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French, followed by an English version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the French and the English text, the French version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.  
The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the proxy-holder signed together with us, the notary, the present original deed.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 06 novembre 2013. Relation GRE/2013/4430. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013162251/99.

(130198699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2013.

### **Regard S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 43.080.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013172620/9.

(130210027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

### **Ecodrop Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8378 Kleinbettingen, 39, rue de Kahler.

R.C.S. Luxembourg B 181.794.

#### STATUTS

L'an deux mil treize, le quinze novembre.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

#### A COMPARU:

La Société Anonyme «CURIEN HOLDING S.A.» ayant son siège social à L-8378 Kleinbettingen, 39, rue de Kahler, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180.440,

ici représentée par Madame Véronique De Meester, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 11 novembre 2013, signée par Monsieur Michael THIRY, directeur administratif et financier, demeurant à L-8378 Kleinbettingen, 39, rue de Kahler, agissant en sa qualité d'administrateur unique de la société, pouvant engager la société «CURIEN HOLDING S.A.» par sa signature unique,

ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante, et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme sociale.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après "la Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "la Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 11.2, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2. Objet social.** La société a pour objet l'achat, la vente, l'import et l'export de tous biens, équipements et marchandises dans le secteur électro-ménager au sens le plus large. Elle pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières aussi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers que la société considérera utile pour l'accomplissement de son objet.

La Société a également pour objet la prise de participations, sous quelques formes que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, le contrôle, l'administration, la gestion et le développement de ces participations. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Elle peut encore notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, marques, noms de domaines, brevets et autres droits de propriété intellectuelle ou commerciale ou industrielle ou artisanales ou droits assimilés de toute origine, participer à la création, au dévelop-



pement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, marques, noms de domaines, brevets et autres droits de propriété intellectuelle ou commerciale ou industrielle ou artisanales ou droits assimilés de toute origine, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, les faire mettre en valeur, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Dénomination.** La société aura la dénomination: «ECODROP LUX S.à r.l.».

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi dans la commune de Steinfort.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6. Capital social - Parts sociales.**

6.1 - Capital social

Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) représenté par CENT (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125,- EUR), toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 - Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 - Participation aux profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 - Indivisibilité des parts sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 - Transfert des parts sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de parts sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

6.6 - Enregistrement des parts

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le Registre des Actionnaires conformément à l'article 185 de la Loi.

**Art. 7. Gérance.**

7.1 - Nomination et révocation

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés et est/sont révocable(s) ad nutum.

7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.3 - Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, chaque gérant aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article 7.3.



En cas de gérant unique, la Société peut être engagée par la seule signature du gérant et en cas de pluralité de gérants par la seule signature d'un des gérants.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

#### 7.4 - Président, vice-président, secrétaire, procédures

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par "conférence call" via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

#### 7.5 - Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 8. Assemblée générale des associés.** L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

**Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés.** Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le deuxième lundi du mois de juin, à 11.00. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif des gérants, des circonstances exceptionnelles le requièrent

**Art. 10. Vérification des comptes.** Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, les opérations de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

#### **Art. 11. Exercice social - Comptes annuels.**

##### 11.1 - L'exercice social

L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2013.

##### 11.2 - Les comptes annuels

Chaque année, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires constitué conformément à l'article 200 de la Loi.

**Art. 12. Distribution des profits.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

**Art. 13. Dissolution - Liquidation.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

### Dispositions générales

**Art. 14. Référence a la loi.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents Statuts, les associés s'en réfèrent à la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### Dispositions Transitoires

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente-et-un décembre de 2013.

#### Souscription - Libération du capital

Les Statuts ayant été ainsi arrêtés par la comparante, le capital social a été souscrit comme suit:

Souscripteurs	Nombre de parts sociales	Montant souscrit en euros	% de capital social
Curien Holding S.A. ....	100	12.500	100%
TOTAL .....	100	12.500	100%

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

La preuve de ce paiement a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

#### Frais

La comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à son charge à raison de sa constitution à environ MILLE DEUX CENTS EUROS (EUR 1.2 00.-).

#### Réunion de l'associé

La comparante préqualifiée, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, s'est ensuite constituée en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, elle a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Est nommé gérant de la Société avec effet immédiat et à durée indéterminée:

- Monsieur Michaël THIRY, directeur administratif et financier, né le 11 juin 1977 à Epinal (France), demeurant à L-8378 Kleinbettingen, 39, Rue de Kahler.

2. Le Siège Social de la Société est établi à L-8378 Kleinbettingen, 39, rue de Kahler.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuels, état et demeure, elle a signé avec Nous, Notaire, la présente minute,

Signé: V. De Meester, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 novembre 2013. Relation: LAC/2013/52107. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2013.

Référence de publication: 2013163434/207.

(130200101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

### **Environnement Investissement SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 90.377.

L'an deux mille treize, le treize novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires Assemblée Générale») de la société anonyme «ENVIRONNEMENT INVESTISSEMENT S.A.» (ci-après la «Société»), ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 90.377, constituée suivant acte notarié en date du 9 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association numéro 91 du 29 janvier 2003. Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte notarié en date du 23 novembre 2012, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 242 du 31 janvier 2013.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Amélie BURUS, juriste, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem à L-8030 Strassen.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Damien MATTUCCI, juriste, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem à L-8030 Strassen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Cyrille TERES, juriste, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem à L-8030 Strassen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

A) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

B) Tel qu'il résulte de la liste de présence, la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

C) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1.- Mise en liquidation de la Société avec effet immédiat.

2.- Nomination de «EUROTIME S.A.», ayant son siège social au 163, rue du Kiem L-8030 Strassen, à la fonction de liquidateur.

3.- Détermination des pouvoirs du liquidateur.

4.- Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.

5.- Divers.

L'Assemblée Générale aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée Générale décide de procéder à la dissolution de la Société et de prononcer sa mise en liquidation avec effet immédiat.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale décide de nommer comme seul liquidateur de la Société:

La société «EUROTIME S.A.», ayant son siège social au 163, rue du Kiem L-8030 Strassen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 56177.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée Générale décide d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.

- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.

- le liquidateur pourra payer des avances sur boni de liquidation, en numéraire ou en nature, après avoir payé les dettes de la Société ou avoir fait les provisions nécessaires pour le paiement des dettes.
- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la Société.
- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée Générale décide de donner décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Strassen, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes, et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants pré-mentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: A. BURUS, D. MATTUCCI, C. TERES, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 15 novembre 2013. Relation: EAC/2013/14855. Reçu douze Euros (12.- EUR).

*Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.*

Référence de publication: 2013163446/67.

(130199215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

**Gallileo Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. IVG Gallileo Property S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 14.139.034,00.**

Siège social: L-1513 Luxembourg, 63, boulevard Prince Félix.

R.C.S. Luxembourg B 177.259.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-second day of October.

Before Us, Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

IVG Gallileo Holding S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office in L-1513 Luxembourg, 63 Boulevard Prince Félix, filed with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 177248,

here represented by Mr Robert van 't Hoeft, director, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal and established on September 23<sup>rd</sup> 2013.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as aforementioned, declared being the sole shareholder of IVG Gallileo Property S.à r.l. (the "Company") having its registered office in L-1513 Luxembourg, 63 Boulevard Prince Félix, incorporated by deed by Me Marc LOESCH, notary residing in Mondorf-les-Bains, on May 3<sup>rd</sup> 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1612 of July 5<sup>th</sup> 2013. The articles of incorporation have been amended for the last time by a deed of Maître Marc LOESCH, notary residing in Mondorf-les-Bains, published in the Mémorial number 2218 of September 11<sup>th</sup> 2013.

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

I. The sole shareholder holds all the fourteen million one hundred and thirty nine thousand and thirty four (14,139,034) shares of one Euro (EUR 1) each, representing the entire share capital of fourteen million one hundred and thirty nine thousand and thirty four Euro (EUR 14,139,034.-), so that decisions can validly be taken on all item of the agenda.

II. That the item on which a resolution is to be passed is as follows:

1.- Change of the Company's name into Gallileo Property S.à r.l. and subsequent amendment of article 1 of the articles of association of the Company (the "Articles").

The appearing party requested the undersigned notary to record the following resolution which has been taken by the sole shareholder:

*Sole resolution*

The sole shareholder resolves to change the name of the Company from IVG Gallileo Property S.à r.l. to Gallileo Property S.à r.l. and to consequentially amend article one of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

" **Art. 1. Form, Name.** There exists a "Société à responsabilité limitée" (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws" and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation")

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name "Galileo Property S.à r.l."

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that upon request of the party hereto, the present deed was drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said appearing person signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le vingt-deux octobre.

Par devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu

IVG Galileo Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1513 Luxembourg, 63 Boulevard Prince Félix, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 177248,

ici représentée par Monsieur Robert van 't Hoeft, directeur, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 23 septembre 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par la comparante représentée et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare être l'unique associé de IVG Galileo Property S.à r.l. (la «Société») ayant son siège social à L-1513 Luxembourg, 63, Boulevard Prince Félix, constituée suivant acte reçu par Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 3 mai 2013, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1612 du 5 juillet 2013. Les statuts de la société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte par devant Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, publié au Mémorial numéro 2218 du 11 septembre 2013.

I. L'associé unique détient toutes les quatorze millions cent trente-neuf mille trente-quatre (14.139.034) parts sociales de un euro (EUR 1) chacune, représentant la totalité du capital social de quatorze millions cent trente-neuf mille trente-quatre euros (EUR 14.139.034,-), de sorte que la résolution peut être valablement prise de tous les points portés à l'ordre du jour.

II. Le point sur lequel la résolution doit être prise est la suivante:

1.-. Changement du nom de la Société en Galileo Property S.à r.l., et modification subséquente de l'article 1 des statuts de la Sociétés (les Statuts).

La comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire d'acter la résolution suivante qui a été prise:

#### *Unique résolution*

L'associé unique décide de changer le nom de la Société de IVG Galileo Property S.à r.l. en Galileo Property S.à r.l. et décide de modifier l'article premier des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.** Il existe une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (Les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «Galileo Property S.à r.l.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. VAN 'T HOEFT, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 24 octobre 2013. Relation: DIE/2013/13193. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 22 novembre 2013.

Référence de publication: 2013163579/95.

(130199810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

**IWI International Wealth Insurer, Société Anonyme.**

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 39.593.

L'an deux mille treize,

le onze novembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

à Luxembourg-Ville s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «IWI INTERNATIONAL WEALTH INSURER» (en abrégé «IWI»), [la «Société»], une société anonyme, établie et ayant son siège social au 2 rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, constituée suivant acte notarié dressé en date du 18 février 1992, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 330 du 1<sup>er</sup> août 1992.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 39 593.

Les statuts de la Société furent modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte notarié reçu par le notaire soussigné en date du 6 juin 2012, lequel acte fut publié au Mémorial, le 04 juillet 2012, sous le numéro 1679 et page 80577.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Patrick SCHOLS, Directeur Général de IWI International Wealth Insurer, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Delphine SCHREURS, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Benoît PICCART, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

*Ordre du jour*

1.- Décision de modifier l'exercice social de la Société pour le faire courir dorénavant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de chaque année.

2.- Décision de modifier l'article trente-huit (38) des statuts de la Société, afin de refléter ledit changement d'année sociale

3.- Décision de changer la date de l'assemblée générale annuelle statutaire de la Société pour qu'elle se tienne désormais le troisième jeudi du mois d'avril à dix (10.00) heures.

4.- Décision de modifier le troisième alinéa de l'article vingt-cinq (25) des statuts de la Société, afin de refléter ladite modification de la date de la tenue de l'assemblée générale annuelle.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées «ne varietur» par les comparants.

III.- Qu'il apparaît de la liste de présence que toutes les trois millions deux cent dix-huit mille cinq cent vingt-cinq (3'218'525) actions sans désignation de valeur et représentant l'intégralité du capital social de la Société d'un montant actuel de SOIXANTE-DIX MILLIONS TROIS CENT CINQUANTE-NEUF MILLE QUATRE CENT QUARANTE-DEUX EUROS (70'359'442.- EUR) étant représentées à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, représentant ainsi la majorité du capital social de la Société, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après délibération, prend chaque fois à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:



*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a DÉCIDÉ de changer l'exercice social de la Société afin que celui-ci commence dorénavant le premier janvier de chaque année et s'achève le dernier jour du mois de décembre de la même année.

L'assemblée générale extraordinaire a DÉCIDÉ en outre que l'exercice social suivant qui a commencé le premier juillet 2013, sera raccourci de six (6) mois et en conséquence s'achèvera exceptionnellement le dernier jour de décembre 2013 et que les exercices suivants débiteront le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termineront le 31 décembre de la même année.

*Deuxième résolution*

Afin de refléter le prédit changement de durée de l'exercice social, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a DÉCIDÉ de modifier l'article TRENTE-HUIT (38) des statuts de la Société.

En conséquence, l'article TRENTE-HUIT (38) aura désormais la teneur suivante:

**Art. 38.** «L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine au 31 décembre de la même année.»

*Troisième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a DÉCIDÉ de changer la date de l'assemblée générale annuelle statutaire de la Société pour qu'elle se tienne désormais le troisième jeudi du mois d'avril de chaque année à dix (10.00) heures.

*Quatrième résolution*

Afin de refléter ledit changement de la date de la tenue de l'assemblée générale annuelle statutaire, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a DÉCIDÉ de modifier le troisième alinéa de l'article VINGT-CINQ (25) des statuts de la Société, de sorte que ce troisième alinéa se lira désormais comme suit:

**Art. 25. (Troisième alinéa).** «Chaque année, il est tenu une assemblée générale à Luxembourg, le troisième jeudi du mois d'avril à dix (10.00) heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale aura lieu le premier jour ouvrable suivant.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucun actionnaire ou autre personne présente à l'assemblée n'ayant demandé la parole, le président lève la séance.

Dont acte, passé à Luxembourg-Ville au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par le notaire instrumentaire, par leurs noms, prénoms usuels, état et demeures, lesdits comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. SCHOLS, D. SCHREURS, B. PICCART, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 13 novembre 2013. Relation: EAC/2013/14716. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013163580/83.

(130199406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

**Geserlux Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8832 Rombach, 14, route de Bigonville.

R.C.S. Luxembourg B 157.917.

L'an deux mille treize, le treize novembre.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

Ont comparu:

1) Monsieur Mohammed KABBOURI, né le 10/03/1978 à Mrc-Bouarfa Figui, domicilié Derb Riad 2 n° 55 Mrc-28830 Mohammedia1.

ici représenté par Monsieur Erwin HOLSTERS, ci-après qualifié en vertu d'une procuration sous seing privée datée le 11 novembre 2013 à Rombach laquelle procuration après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

2) Monsieur Erwin HOLSTERS, représentant commercial, né le 28/06/1966 à B-Brecht, demeurant Waterwinningsstraat 16 à B-2280 Grobbendonk;

3) Madame Pénélope PEETERS, employée, née le 16/02/1962 à B-Anvers, demeurant Ernest Langelezstraat 66 à B-3040 Ottenburg

ici représentée par Monsieur Erwin HOLSTERS, ci-après qualifié en vertu d'une procuration sous seing privée datée le 11 novembre 2013 à Rombach laquelle procuration après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lesquels comparants agissant en leur qualité d'associés uniques de la société à responsabilité limitée "GESERLUX Sarl" avec siège social à L-8832 Rombach, 14, route de Bigonville;

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 23 décembre 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 528 du 22 mars 2011,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro B 157.917;

Monsieur Erwin HOLSTERS et Madame Pénélope PEETERS sont devenues propriétaires de respectivement 24 et 31 parts de la prédite société en vertu de deux contrats de cession de parts datés du 5 novembre 2013,

Monsieur Frédéric LARDINOIS ne fait donc plus part de la société.

copies desquels contrats de cessions de parts, après avoir été signés «ne varietur» par le comparant et notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

ont requis le notaire d'acter les résolutions suivantes prises en assemblée générale:

#### *Première résolution*

Les associés décident de compléter l'objet social de la société et en conséquence décident de modifier l'article 3 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société a pour objet la recherche, le développement, la production, l'achat, la vente, l'importation et l'exportation, la distribution, la commercialisation et en général de tout matériel industriel, de logiciel informatique, de télécommunication hardware et software.

La société a également pour objet la représentation et la distribution de machines de distribution automatique.

La société a également pour objet la consultance ainsi que l'animation de manifestations privées ou publiques que ce soit sur le plan matériel ou artistique.

D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet en ce compris la consultance au sens le plus large.

La société peut effectuer toutes opérations immobilières, mobilières, financières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement»

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale accepte la démission de son poste de gérant de la société de Monsieur Thierry LEDOUX et nomme en son remplacement Monsieur Erwin HOLSTERS, ci-après qualifié, pour une durée indéterminée et qui pourra engager la société par sa seule signature

#### *Acceptation de cession de parts*

Monsieur Erwin HOLSTERS, prénommé, agissant en sa qualité de gérant de la société, déclare accepter la prédite cession de parts, au nom de la société conformément à l'article 1690 nouveau du Code Civil et l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales. Il déclare qu'il n'a entre ses mains aucune opposition ni empêchement qui puisse arrêter l'effet des susdites cessions.

La répartition des parts est donc actuellement la suivante:

Monsieur Mohammed KABBOURI .....	45 parts
Monsieur Erwin HOLSTERS .....	24 parts
Madame Pénélope PEETERS .....	31 parts
Total .....	100 parts

#### *Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement 900,- EUR.

#### *Déclaration des comparants*

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie(nt) que les fonds/biens/ droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Erwin HOLSTERS, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 15 novembre 2013. Relation: DIE/2013/14036. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur *pd.* (signé): Recken.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 25 novembre 2013.

Référence de publication: 2013163508/79.

(130200064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

### **Galerie 14, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2157 Luxembourg, 2, rue 1900.

R.C.S. Luxembourg B 181.787.

#### — STATUTS

L'an deux mille treize, le quatre novembre.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Madame Léonor COMIN, Curatrice d'art, née le 14 février 1983 à Metz (France), demeurant au 3, rue Marie Anne de Bovet F-57000 Metz (France); et

2. Madame Fabienne VANDAELE, consultante, née le 14 septembre 1969 à Charleville-Mézières (France), demeurant au 7, rue du coin F-57480 Kirschnaumen (France).

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer entre elles:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "GALERIE 14", (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

**Art. 2.** La Société a pour objet l'exploitation d'une galerie d'art avec toutes les activités qui s'y rattachent (dont notamment l'exposition d'oeuvres d'art).

La Société a également pour objet, la vente et l'achat d'objets d'art, d'artisanat, d'antiquités, de littérature de la branche, l'édition d'art, le conseil et la consultance en la matière.

La Société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, d'acquiescer par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option, d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Elle pourra effectuer tous placements immobiliers ou mobiliers, contracter tous emprunts avec ou sans affectation hypothécaire.

**Art. 3.** Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 4.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune.

Le capital pourra, à tout moment être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi sur les sociétés commerciales.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la Loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la Société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La Société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

**Art. 6.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul ayant-droit pour chacune d'elles.

S'il y a plusieurs ayant-droits d'une part sociale, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-proprétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

**Art. 7.** Les cessions de parts entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

La valeur des parts sociales sujettes à préemption se déterminera d'après le dernier bilan approuvé.

**Art. 8.** Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société. En cas de décès d'un associé, la Société sera continuée entre les associés survivants.

**Art. 9.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

**Art. 10.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Les pouvoirs d'un gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la Société et pour représenter la Société judiciairement et extrajudiciairement.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoir de la Société, qui peuvent engager la Société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

**Art. 11.** Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

**Art. 13.** L'exercice social court du premier janvier au trente-et-un décembre de chaque année.

**Art. 14.** Chaque année, au 31 décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

**Art. 16.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la Société terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

**Art. 19.** Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la Société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la Société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la Société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

*Disposition transitoire:*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.

*Souscription et Libération:*

Les cent (100) parts sociales ont toutes été souscrites comme suit:

1. Madame Léonor COMIN, prénommée, . . . . .	51
2. Madame Fabienne VANDAELE, prénommée . . . . .	49
Total: . . . . .	100

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que le montant de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate.

*Résolutions des associés:*

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

1. Le siège social est établi au 2 rue 1900 L-2157 Luxembourg.
2. Le nombre de gérants est fixé à deux (2) pour une durée indéterminée:

*Gérante technique:*

- Madame Fabienne VANDAELE, prénommée, consultante, née le 14 septembre 1969 à Charleville-Mézières (France), demeurant au 7, rue du coin F-57480 Kirschnaumen (France); et

*Gérante administrative:*

- Madame Léonor COMIN, prénommée, née le 14 février 1983 à Metz (France), demeurant au 3, rue Marie Anne de Bovet F-57000 Metz (France).

3. La Société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe des deux gérantes, avec pouvoir de délégation réciproque.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève à la somme de neuf cent cinquante euros (950,- EUR).

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparantes, agissant comme dit ci-avant, connues du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, celles-ci ont signé ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: L. COMIN, F. VANDAEL, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 05/11/2013. Relation: LAC/2013/50152. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 25/11/2013.

Référence de publication: 2013163495/145.

(130199970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

**Newstay S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 113.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 170.399.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé unique du 10 décembre 2013*

Les associés de Newstay S.à r.l. (la "Société"), ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission du gérant de Sous-Classe 1 suivant avec effet au 2 décembre 2013:

\* Micheal Dal Bello

- de nommer la personne suivante «gérant de Sous-Classe 1» avec effet au 2 décembre 2013 et ce pour une durée illimitée:

\* Michael John Fitzgerald, né le 24 mai 1954 à Ottawa, Canada, demeurant professionnellement au 1100-10830 Jasper Avenue, T5J 2B3 Edmonton, Canada.

Luxembourg, le 10 décembre 2013.

Christina Horf.

Référence de publication: 2013172473/17.

(130209842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

---

**OHSF Funding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 106.951.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013170414/10.

(130207887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2013.

---

**Nany S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 104.721.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013170404/10.

(130207758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2013.

---

**MSDK Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8041 Strassen, 37-39, rue des Romains.  
R.C.S. Luxembourg B 170.659.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013170392/10.

(130207909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2013.

---

**Mecora, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9990 Weiswampach, 19, Duarrefstrooss.  
R.C.S. Luxembourg B 155.233.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 05/12/2013.

Référence de publication: 2013170376/10.

(130207231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2013.

---



**NPF Soparfi A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 13.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 120.079.

Il est porté à la connaissance de tiers que, NPF Soparfi B S.à r.l., a cédé les 130 parts sociales d'une valeur nominale de 100 EUR chacune, représentant l'ensemble des parts sociales de la société à NPF Soparfi D S.à r.l., Société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, sous le numéro B 120.086.

Luxembourg, le 10 décembre 2013.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013172487/14.

(130210410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

---

**Strategic Credit Funding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 147.096.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013170467/10.

(130207883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2013.

---

**S.E.P.M. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.902.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4/12/2013.

Signature.

Référence de publication: 2013170459/10.

(130207518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2013.

---

**RP IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 123.728.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013170457/10.

(130207275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2013.

---

**Red Point Investments S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 84.191.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013170447/10.

(130207732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2013.

---

**Aper International S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 138.576.

—  
EXTRAIT

Le siège social de la société APER INTERNATIONAL SA, RCS Luxembourg n° B 138576 auprès du département domiciliation du cabinet LORANG AVOCATS à L - 1117 Luxembourg, 51, rue Albert 1<sup>er</sup> est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 7 décembre 2013.  
POUR EXTRAIT CONFORME  
POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION  
LORANG AVOCATS  
Signature

Référence de publication: 2013171979/14.

(130209888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

---

**Garage Nico Castermans S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8509 Redange-sur-Attert, 5, rue Fraesbich.

R.C.S. Luxembourg B 98.064.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013170829/10.

(130208356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2013.

---

**Encom Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 90.949.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013170796/10.

(130208174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2013.

---

**Euroridge Capital Partners CAT 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 148.052.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 29 novembre 2013.

Référence de publication: 2013170783/10.

(130208454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2013.

---

**Everest HFA Technologies, Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 148.321.

—  
Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013170784/10.

(130208319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2013.

---

**Service Automobile S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8310 Capellen, 1B, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 52.960.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire en date du 20.11.2013 que:

- Les mandats des administrateurs ainsi que du commissaire aux comptes sont prolongés pour une durée de 6 ans et prendront fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10.12.2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl  
Luxembourg

Référence de publication: 2013172639/14.

(130210252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

---

**Dimant S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 147.526.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2013.

Référence de publication: 2013170766/10.

(130208273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2013.

---

**De Vlier Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 82.683.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 06/12/2013.

Référence de publication: 2013170760/10.

(130208413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2013.

---

**Dado & Iaia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 145.300.

Par la présente, j'ai le regret de vous informer que je démissionne de mon poste de commissaire-aux-comptes de votre société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 6.12.2013.

Jean-Marc HEITZ.

Référence de publication: 2013170757/10.

(130208737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2013.

---

**Wasserheim Anlagen S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.  
R.C.S. Luxembourg B 117.690.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme  
WASSERHEIM ANLAGEN S.A

Référence de publication: 2013170548/11.

(130207410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2013.

---

**Electricité Claude Huss S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6212 Consdorf, 9A, route d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 95.813.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN S.à.r.l.  
259 ROUTE D'ESCH  
L-1471 LUXEMBOURG  
Signature

Référence de publication: 2013170773/13.

(130208496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2013.

---

**Euro Retail S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 139.293.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 6 décembre 2013.

Référence de publication: 2013170780/10.

(130208396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2013.

---

**Ellébore S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 16, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 112.975.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 décembre 2013.

*Pour compte de Ellébore Sàrl*  
Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2013170774/12.

(130208574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2013.

---

**Transports Even S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8530 Ell, 62, Réidenerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 105.184.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour TRANSPORTS EVEN S.à r.l.*  
FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013170514/11.

(130207796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2013.

---

**Sarona Technik AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-1932 Luxembourg, 39, rue Auguste Letellier.

R.C.S. Luxembourg B 154.346.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013170471/10.

(130207836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2013.

---

**MGE Roermond (Phase 3) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 96.147.

Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour MGE Roermond (Phase 3) S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013171660/11.

(130208963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

---

**Emery Kaze Company, Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 11, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 181.946.

STATUTS

L'an deux mille treize, le six novembre.

Pardevant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Ossama ABDALLAH, Consultant en communication et marketing, né le 15 février 1964 à Le Caire, Egypte, demeurant à F-57570 Basse Rentgen, 3, Boucle des champs.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "Emery Kaze Company".

Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toute fois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute a tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet de prester des services en communication et marketing.

Elle peut faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières et de services pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, l'extension et le développement, tant sur le marché national que sur le marché international.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,), divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

**Art. 5.** En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Adminis-

trateur (L'Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les administrateurs ou l'administrateur unique sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, précède à l'élection définitive.

**Art. 6.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 7.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le 24 du mois de juin à 11.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 12.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 13.** La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2013.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2014.

#### *Souscription et Libération*

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les trois cent dix (310) actions ont été souscrites par Monsieur Ossama ABDALLAH, préqualifié.



Les actions ont été libérées en numéraire à raison de vingt-cinq pour cent (25%) de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7.750.-) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Avertissement*

Le notaire instrumentaire a rendu attentif la partie comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

#### *Assemblée constitutive*

Et à l'instant le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se reconnaît dûment convoqué, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, il a pris, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires à un.

2) Est appelé à la fonction d'administrateur:

Monsieur Ossama ABDALLAH, Consultant en communication et marketing, né le 15 février 1964 à Le Caire, Egypte, demeurant à F-57570 Basse Rentgen, 3, Boucle des champs.

Il aura tous pouvoirs pour engager valablement la Société en toutes circonstances par sa seule signature.

3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

Madame Sanaa EL FARRA, pharmacienne, née le 26 mars 1971 à Alger, Algérie, demeurant à F-57570 Basse Rentgen, 3, Boucle des champs.

4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2019.

5) Le siège de la société est fixé au 11, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: O. Abdallah et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 novembre 2013. Relation: LAC/2013/51619. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 28 novembre 2013.

Référence de publication: 2013166004/131.

(130202828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2013.

---

#### **Anglo American Investments 6, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragançe.

R.C.S. Luxembourg B 122.491.

---

#### *Extrait d'une résolution prise par l'associé de la société en date du 7 novembre 2013:*

Mme Joanna Wilesmith avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragançe, L-1255 Luxembourg, a démissionné de son mandat de gérant de la société avec effet au 15 novembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2013.

Référence de publication: 2013169442/12.

(130206448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2013.

---